



Droits à récupération des heures du travail

Par **Lanchomicki**, le **05/04/2017** à **23:35**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Je suis médecin dans un hôpital publique . Est ce que j'ai droit à récupérer les heures du travail lorsque j'ai travaillé pendant 6 journées d'affilées (vendredi - mercredi) et 6 nuits d'astreinte de 18.00 à 8,00 de lendemain!!Je suis épuisée!!!!

Merci par avance pour votre réponse et Bien à vous.

Dr Lan **XXXXX** anonymisation

Par **lelicenciemment**, le **04/12/2017** à **10:14**

Bonjour Lanchomicki,

Que prévoit votre contrat de travail ?

Dans un hopital, il y a forcément des syndicats qui connaissent la réglementation du secteur hospitalier. Il faut prendre contact avec eux.

Par **morobar**, le **04/12/2017** à **10:24**

Bonjour,

Cette option n'est pas à votre disposition.

C'est l'employeur qui met en place la récupération ou par défaut le paiement des heures

supplémentaires.

Travailler 6 jours de suite est le lot commun de milliers de salariés et pas seulement des médecins.

C'est travailler 7 jours qui est irrégulier, et bien sur dans le respect des diverses amplitudes de travail ou de repos.

L'astreinte n'est pas du temps de travail effectif.